

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 NOVEMBRE 2008



Excusés : Mmes ROCHER, BRIERE, Ms CHOUREAU, SILVESTRE, DUVEAU, PIVERT, MOUSSEAU, PELTIER.

Etaient présents : Mes TAUBIN, DENIS, RIPOCHE, MARTIN, Ms BILLY, GUEGNARD, AULAS, BODINEAU, RENO, MILLET, COCHARD, DAVY, PERDRIEU, DOUGE, NORMANDIN, JOULAIN, MENARD, CLEMOT, BONNIN, SECHET, DOLBOIS, VACHER, BARRE, DUGUE, THAREAU, POURCHER, PIRON, CAMUS, LE BARS, THOMAS.

Pouvoirs : M CHOUREAU a donné pouvoir à M BILLY.

Sous la présidence de Michel PIRON

Etude petite enfance (0-3 ans)

Monsieur LE BARS indique que la Commission Sociale s'est réunie à deux reprises : une première fois pour rencontrer le bureau d'études CERISE et une seconde fois pour arrêter le nom du prestataire retenu. Pour mémoire les différentes offres sont les suivantes :

	0-3 ans	0-6-12-14 ans
IZIY les enfants d'abord	10 900€HT	14 375€HT (0.12 ans)
CERISE	13 775€HT	19 000€HT (0-14 ans)
People and Baby	15 500€HT	23 500€HT (0-6 ans)

Chaque prestataire s'est positionné sur les 0-3 ans mais sur les plus de 3 ans, les prestataires n'ont pas tous pu proposer une offre faute d'expertise. Monsieur LE BARS indique que lors de la dernière commission, les élus se sont interrogés sur l'opportunité de faire l'étude sur une tranche d'âge. En effet, les enfants de 11 à 14 ans sont difficiles à capter : ils ne peuvent être accueillis dans les foyers des jeunes et ne sont pas attirés par les CLSH. La Commission Sociale propose donc de retenir le bureau d'études CERISE pour un montant de 19 000€HT pour la réalisation d'une étude sur les 0-14 ans.

Une demande de subvention à hauteur de 55% auprès de FEADER sera déposée.

ADIL

Monsieur PIRON indique que suite à la présentation du 20 novembre, l'ADIL sollicite une subvention pour l'année 2009 d'un montant de 1242€ soit 0.10€ par habitant.

Il ajoute que l'ADIL est une structure qui accompagne les personnes pour l'accès à la propriété en les renseignant sur les aides possibles (prêt à taux zéro, prêt à taux zéro majoré...), sur les contrats de construction, de maîtrise d'œuvre, les contrats de prêt, sur les relations avec les professionnels, les assurances, la fiscalité sur le logement, la copropriété. Elle accompagne également les locataires pour ses relations avec les propriétaires.

Monsieur PIRON rappelle que la présence d'une structure comme celle-ci est essentielle pour permettre à des personnes d'accéder à la propriété grâce à des montages financiers spécifiques.

Sur le PASS foncier, Monsieur PIRON rappelle qu'il s'agit d'un dispositif permettant de commencer à rembourser son terrain une fois la maison remboursée. Pour mettre en place cette procédure, il est nécessaire que la collectivité verse une subvention de 3000€ ou 4000€ selon la composition du foyer. Monsieur MILLET se demande si cette subvention pourrait venir de l'intercommunalité.

Monsieur PIRON indique que le projet de loi en cours d'élaboration pourrait modifier le montant de participation des collectivités et qu'à ce titre, il ne préfère pas de prendre de décision pour l'instant avant la parution du texte.

Il propose qu'une information sur l'ADIL soit diffusée dans les bulletins communaux et dans le bulletin intercommunal.

Demande de subvention exceptionnelle de l'EMIL

Monsieur PIRON indique que l'EMIL (Ecole de musique Intercommunale du Layon) sollicite une subvention de 2000€ pour une opération de sensibilisation des instruments à vent. La décision avait été soumise au conseil communautaire en octobre, il avait été proposé de reporter cette décision pour faire une comparaison des subventions des intercommunalités aux écoles de musique :

Collectivité	Nombre d'élèves	Montant de la subvention	Montant par élève	Répartition de l'enveloppe et compléments à l'enveloppe
CC Coteaux du Layon	198	58 500€	295.45€	A l'enveloppe par élève s'ajoute 4000€ pour la location de la salle soit une subvention totale de 62 500€
CC Vihiersois Haut Layon	80	14 660.80	183.26	L'enveloppe est calculée sur 30% de la masse salariale + 800€ + 1500€
CC Loire Layon	405	118 000€	291.30€	A l'enveloppe par élève s'ajoute 13 000€ pour les actions culturelles et la mise à disposition d'un directeur territorial, d'une secrétaire à mi-temps, d'une comptable à mi-temps ainsi qu'une subvention de 10 000€ pour l'investissement.
CC Loire Aubance	99	24 750€	250€	
CC Chemillé	307	59 000€	192.2	A l'enveloppe par élève s'ajoute la mise à disposition d'un directeur (26h par semaine), une subvention d'investissement de 4200€ et 2500€ de matériel.

Monsieur PIRON indique que la Communauté de Communes participe de façon significative à l'école de musique en comparaison aux autres collectivités. Il constate que du personnel est toutefois mis à disposition par les collectivités dans les écoles de musique, ce qui n'est pas le cas pour l'EMIL. Il rappelle une nouvelle fois que les subventions aux associations ne sont votées qu'une seule fois dans l'année en même temps que les taux d'imposition. Par conséquent, il propose de ne pas accorder de subvention exceptionnelle à l'EMIL pour ce projet.

Il indique que la subvention 2009 sera étudiée pour envisager le déplafonnement du nombre d'élèves. Monsieur POURCHER signale que le nombre d'élèves est aujourd'hui de 213.

Monsieur NORMANDIN souligne qu'il serait intéressant de réaliser une comparaison sur les charges des écoles de musique notamment en matière de locaux.

Amortissement des fonds de concours

Monsieur PIRON indique que le Trésor public a demandé à ce que les fonds de concours soient amortis afin de se conformer à l'instruction comptable.

La durée maximale d'amortissement indiquée par le Trésor Public est de 5 ans. Après vérification, la durée maximale est de 15 ans. Aussi, il est proposé de reporter ce point à un prochain ordre du jour.

Rapport des commissions

Bibliothèque

Monsieur NORMANDIN indique que la commission s'est réunie entre élus. Le but de la réunion était de faire le point sur la partie informatique et sur le réseau.

Pour l'informatique, le prêt de secours est en cours d'installation dans les bibliothèques.

Pour le réseau, le but est de le faire vivre au-delà de l'aspect informatique. Cela passe par l'échange de livres, l'éventualité d'une carte unique mais aujourd'hui il y a beaucoup de disparités de tarifs.

Lors de la commission, le travail en réseau a été défini, des exemples d'autres territoires ont été présentés. Ainsi, à la Communauté de communes de Chemillé, il y a 13 bibliothèques et un animateur réseau.

Madame TAUBIN indique qu'actuellement les bibliothèques de Rablay sur Layon, Beaulieu sur Layon et Saint Lambert du Lattay travaillent régulièrement ensemble et cela fonctionne bien mais travailler à 3, ce n'est pas travailler à 12.

Monsieur POURCHER rappelle que les comités de lecture sont un outil intéressant pour faire des propositions d'acquisitions.

Monsieur NORMANDIN rappelle que la situation devient compliquée pour les communes qui ont seulement des bénévoles et qui doivent faire face à l'informatisation.

Canal de Monsieur

Monsieur JOULAIN indique que la commission a situé son fil conducteur entre Beaulieu sur Layon et Aubigné sur Layon. Elle travaille sur un circuit piéton ainsi que sur un circuit voiture.

Tourisme

Madame TAUBIN indique que la commission tourisme a été l'occasion de faire un point sur les réalisations 2008 et les projets 2009. Parmi les projets à venir, il y a les églises accueillantes à Chavagnes et Aubigné sur Layon.

En 2009, sera organisé le concours des maisons fleuries. Pour remercier les personnes qui contribueront à l'organisation du concours se verront offrir un déplacement aux Florales.

Une réflexion sur une signalétique dans les entrées de bourgs est engagée.

Covoiturage

Madame MARTIN indique que la commission s'est réunie en présence de Madame CREZE du Conseil Général. Cette dernière a présenté le site Internet www.covoiturage49.fr. Elle ajoute que les communes seront le relais pour l'information sur le site Internet par le biais des bulletins communaux. A ce jour le site recense 1500 dépôts de trajets. Pour la Communauté de Communes cela représente 44 trajets de dépôts, 30 trajets d'arrivée et 64 trajets passant par une des 12 communes. Madame MARTIN indique que la commission travaillera à l'élaboration d'un questionnaire à destination des usagers qui serait distribué avec le bulletin intercommunal.

Social

Monsieur LE BARS indique que la commission s'est réunie pour évoquer la petite enfance mais également pour travailler sur le portage des repas. Les données de la maison de retraite de Brissac et du CCAS de Brissac ont été fournies sur la liaison froide.

Musée de la Vigne et du Vin

Monsieur PIRON indique que deux réunions ont été organisées, l'une avec la filière vitivinicole (SVIAS, Interloire), l'autre avec le Conseil Général. Le projet présenté est estimé à 1500 000€ avec un objectif de 12 000 visiteurs contre 6000 aujourd'hui. Ce projet implique également le recrutement de personnel administratif supplémentaire. Les subventions possibles pour ce projet présentées par le bureau d'études n'ont pas semblé réalistes pour les personnes présentes. Cela fait donc un reste à charge possible pour la Communauté de

communes de 700 000€. Par ailleurs, la filière vitivinicole ne semble pas en mesure d'accompagner un projet de ce type. Quant au budget d'exploitation prévisionnel du Musée, il est déficitaire même avec 12 000 visiteurs. Monsieur PIRON indique qu'il a proposé au bureau d'études de travailler sur un projet à la dimension du musée soit 6000 visiteurs à hauteur de 500 000€. Par ailleurs, si le projet sur Brissac-Quincé du SVIAS était confirmé, la subvention de fonctionnement du syndicat au Musée ne serait pas maintenue. Monsieur PIRON rappelle que la Communauté de Communes ne laissera pas tomber le Musée, un projet avec une salle de dégustation dans la maison des Vins est une bonne idée, toutefois, il faut que le projet ait une structure plus légère. Monsieur PIRON rappelle que la Maison des Vins d'Angers qui vend du vin accuse un déficit de 30 000€ par an.

Tournoi de boule de fort

Monsieur PIRON tient à remercier les organisateurs du concours de boule de fort.

Questions diverses

Virement de crédits

Monsieur PIRON indique que ces décisions ne nécessitent pas de délibérations. Dès lors, un virement de crédits du chapitre 022 Dépenses Imprévues d'un montant de 9300€ au chapitre 65 autres charges de gestion courante. Ce virement de crédits s'explique par la création d'un 5^{ème} poste de vice-président et par l'augmentation de la cotisation du SIBL.

Un virement de crédits du chapitre 022 dépenses imprévues d'un montant de 9500€ au chapitre 012 charges de personnel est également nécessaire, ce virement de crédits s'explique par l'augmentation de la chargée de mission tourisme et par le recrutement d'un rédacteur territorial contractuel pour le congé de maternité de Maud Robillard.

Restitution du dépôt de garantie du contrat Assureco de la 3^{ème} extension Thermal Ceramics

Monsieur PIRON indique que la Communauté de communes a souscrit en 1993 un contrat Assureco auprès de Dexia lors de la construction de la 3^{ème} extension Thermal Ceramics pour garantir le versement des loyers. Le contrat arrive à échéance au 31 décembre 2008, par conséquent le dépôt de garantie d'un montant de 37 470€ va être restitué.

Collège des Fontaines : substitution du SIVU de construction du collège par la Communauté de Communes

Monsieur PIRON signale que Pierre MILLET est le représentant du SIVU de construction du Collège au Conseil d'Administration.

GAL Layon Saumurois

Monsieur PIRON indique qu'il est nécessaire de nommer deux personnes, un titulaire et un suppléant pour le GAL pour l'instruction des dossiers LEARDER Plus. Sont candidats Maryvonne MARTIN en tant que titulaire et Dominique PERDRIEU en tant que suppléante.

**Le prochain conseil communautaire est prévu le 11 décembre 2008 à
Champ sur Layon**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Après en avoir délibéré.

DECIDE de retenir l'offre de CERISE pour un montant de 19 000€HT pour la réalisation d'une étude sur les 0-14 ans.

SOLLICITE une subvention à hauteur de 10 450€ auprès du FEADER soit 55% des dépenses pour l'étude 0-14 ans.

ACCORDE une subvention de 1242€ à l'ADIL de Maine et Loire pour 2009.

REFUSE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2000 € à l'EMIL.